

CONCOURS « DESSINE-MOI UNE TORTUE MARINE »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

A) Présentation et conditions de participation

Kélonia, l'observatoire des tortues marines, créé par la Région Réunion sur le site de l'ancienne ferme CORAIL a ouvert ses portes en 2006 et a pour vocation la sensibilisation et la conservation du patrimoine naturel et culturel en relation avec les tortues marines et le développement des programmes d'études et de conservations dans le cadre de la coopération régionale.

Dans le cadre des « *Journées réunionnaises des Tortues Marines* » qui se dérouleront les 3 et 4 juillet 2010, Kélonia organise un concours de dessin intitulé « Dessine-moi une tortue marine » qui a pour thème : « les tortues marines dans leur environnement ».

Ce concours est ouvert à toutes les personnes âgées entre 6 et 18 ans.

3 catégories seront récompensées :

- Première catégorie : de 6 à 10 ans
- Seconde catégorie : de 11 à 15 ans
- Troisième catégorie : de 16 à 18 ans

Le concours débutera le 28 avril pour se terminer le mercredi 16 juin 2010.

Pour des raisons d'organisation, chaque participant se limitera à la présentation d'une seule œuvre originale.

B) Le thème du concours

Les participants devront réaliser un dessin d'après ces trois propositions :

- Le cycle biologique de la tortue verte (1).
- Les menaces pesant sur les tortues marines et leurs habitats (2).
- La réhabilitation des plages de ponte (3).

Pour tout renseignement complémentaire : www.kelonia.org

1) Le cycle biologique de la tortue verte.

Les femelles pondent sur les plages. Elles creusent leur nid (à environ 70 cm de profondeur), près de la végétation, à l'abri des grandes marées et des fortes houles. Elles déposent entre 100 et 200 œufs qui incuberont environ 2 mois. Au bout de deux mois, les petites tortues éclosent quasiment toutes en même temps, remontent vers la surface de la plage (c'est l'émergence) et regagnent la mer le plus vite possible pour éviter les prédateurs terrestres. Une fois dans l'eau, elles entament une nage frénétique pour regagner le large et échapper aux nombreux prédateurs marins présents sur le littoral. Puis elles se laissent porter par les grands courants marins où elles trouveront leur nourriture (plancton, petits invertébrés, larves ...). Lorsqu'elles ont assez grandi et que la nourriture n'est plus assez abondante dans les courants, elles migrent de manière active afin de trouver une zone d'alimentation, près des côtes, de type herbier de plantes marines. Elles atteignent leur maturité sexuelle entre 10 et 30 ans selon les individus. Alors, elles entament une nouvelle migration vers leur plage de naissance, où elles s'accouplent et les femelles monteront pondre leurs œufs dans le sable (jusqu'à 5 pontes dans une même saison).

Après la saison de reproduction, les tortues marines retournent sur les zones d'alimentation parfois distantes de plusieurs milliers de kilomètres.

La reproduction a lieu tous les 3-4 ans, le temps que les tortues emmagasinent suffisamment de réserves graisseuses pour entreprendre leur longue migration de reproduction.

2) Les menaces pesant sur les tortues marines et leurs habitats.

Elles ont deux origines : naturelles et humaines.

Les œufs dans le nid sont prédatés par les crabes fantômes qui creusent des galeries pour atteindre le nid, mais aussi par les braconniers pour la consommation d'œufs de tortues, et les animaux souvent introduits par l'homme, tels les chats, les chiens, les rats.

Les juvéniles, à l'émergence sont dévorés par les oiseaux marins, les Bernard l'ermite, les crabes, mais aussi les chiens, les chats, les rats. En mer, ils sont la proie de carangues, mérous, ou petits requins de récifs, et même encore des oiseaux marins.

Les adultes ont peu de prédateurs naturels. Seuls les gros requins sont capables de les attaquer. Par contre, lors de la ponte, les femelles sont des proies faciles pour les braconniers qui revendent la viande et les écailles. En mer, les tortues sont victimes de pêche accidentelle, des filets dérivants où elles se coincent et finissent par mourir noyées, des déchets plastiques divers flottant au gré des courants, qu'elles ingèrent et qui bloquent leur transit, les empêchant de s'alimenter correctement.

3) La réhabilitation des plages de ponte.

Avant l'arrivée de l'homme, notre île était un site de ponte important pour les tortues marines. La surpêche, l'introduction de prédateurs (rats, chiens, cochons), l'urbanisation du littoral ont pratiquement abouti à la disparition des pontes à La Réunion. Depuis 1999, Kélonia mène, en partenariat avec le collège de la Pointe des Châteaux, un programme de revégétalisation des plages de ponte de Saint Leu. Cette action a pour objectif de faire renaître un paysage originel d'arrière plage qui favorable à la ponte des tortues marines. Les premiers résultats sont très encourageants car depuis 2004, 13 pontes de tortues qui ont été recensées sur les plages réunionnaises. Ce projet de réhabilitation des plages de ponte passe non seulement par la revégétalisation des plages, mais aussi par la diminution des éclairages publics sur le littoral et la sensibilisation des usagers. De nombreuses classes de l'île mais aussi de métropole ont participé à ce programme.

Avec les relâchés de tortues en milieu naturel, parrainés par des scolaires, ces actions font partie du programme de conservation mené par Kélonia.

C) Les objectifs du concours.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser le grand public à la protection et la conservation des tortues marines et de leurs habitats autour du projet de création d'une exposition temporaire à Kélonia, reprenant l'ensemble des œuvres produites par les participants.
- Faire de ces participants des acteurs de cette sensibilisation en les faisant contribuer à la création d'un support de sensibilisation destiné au grand public.

D) Déroulement du concours.

Les personnes intéressées par ce projet doivent faire parvenir leur dessin entre le 28 avril et le 16 juin 2010 à l'adresse suivante, cachet de la poste faisant foi :

Kélonia, 46 rue du Général De Gaulle – concours « Dessine-moi une tortue marine » - 97436 Saint Leu.

Les auteurs devront faire figurer impérativement et lisiblement au dos de leurs œuvres : leur nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone et leur adresse mail.

Les lauréats seront informés par courrier ou par mail avant le 10 juillet 2010.

Le jury se réunira le mercredi 23 juin 2010 pour désigner les lauréats des différentes catégories (date susceptible d'être modifiée selon la disponibilité des membres du jury). Il sera composé de :

- Un journaliste du *Quotidien* ;
- Un écogarde de la Réserve Marine ;
- Le Vice-président de la Région délégué à l'Environnement ;
- Un membre de l'Association Tourisme Sud Réunion ;
- Un membre du Conseil d'administration de Kélonia ;
- Des membres du personnel de Kélonia.

Un prix spécial sera décerné par le public lors des « *Journées réunionnaises des Tortues Marines* » les 3 et 4 juillet 2010.

E) Description des œuvres du concours.

Il s'agit d'une production de dessin illustrant les tortues marines dans environnement. Le format des oeuvres devra être de 21x 29,7cm (A4), en portrait ou en paysage.

La technique est libre : aquarelle, feutre, crayon, collage.

Toutes les œuvres devront être inédites, appartenir en propre aux candidats et être libre de toute diffusion dans le cadre des activités de sensibilisation de Kélonia. (presse, site web, exposition temporaire...)

F) Valorisation du projet.

Ces dessins seront valorisés par la création d'une exposition temporaire sur Kélonia durant les « *Journées des Tortues Marines* ». Les œuvres lauréates seront mises en avant sur le site web de Kélonia ainsi que dans le *Quotidien des Jeunes*.

G) Les prix.

À l'issue du concours, les prix suivants seront attribués :

1^{er} prix : 1 baptême en paraplane permettant de voir les tortues marines en milieu naturel offert par Airanx et Airsports

2^{ème} prix : 1 kit Quiksilver.

3^{ème} prix : 1 abonnement d'un an à Kélonia

Prix spécial du public : 1 baptême en ULM avec FELIX ULM

Les prix ne sont ni échangeables, ni transmissibles. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur monétaire, ni à leur remplacement, ni à leur report d'échéance ou échange pour quelque cause que ce soit.

Kélonia se réserve le droit d'offrir un prix de substitution pour les gagnants non-résidents à la Réunion.

H) Publication.

Aucun dessin ne sera rendu. Les participants ou représentants légaux cèdent tous droits et autorisent la diffusion de leur œuvre et de leur nom dans le cadre de ce concours (médias, articles de presse, site web etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Les quatre lauréats verront leurs œuvres publiées dans le *Quotidien des Jeunes*.

I) Acceptation du règlement.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

J) Responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des dessins.

K) Force majeure.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours.